

# La voix de l'opposition de gauche

Quelques enseignements du marxisme. (16)

Hommage à la Commune de Paris 1871. Rétablissons les faits. (28.03)

La page 15 du numéro 141 d'*Informations ouvrières* était consacrée « *Il y a 140 ans... La proclamation de la Commune de Paris* » :

*« Le 18 mars 1871, le prolétariat et le peuple de Paris se soulèvent. Ils élisent immédiatement leurs députés au Conseil général. La Commune est proclamée. En 72 jours, elle va effectuer un immense travail de démocratie politique et de révolution sociale. Rappeler ici, à l'occasion de cet anniversaire, son activité et ses décisions essentielles est pour nous un salut fraternel aux jeunes révolutions qui viennent de commencer dans le monde. Vive la Commune de Paris ! Vive la révolution en Tunisie ! ».*

Mais voilà, parmi ces « *décisions essentielles* » il va en manquer une dans la liste établie par le POI qui devrait intéresser particulièrement nos camarades révolutionnaires tunisiens. Peut-on parler encore une fois de manipulation, à vous d'en juger.

S'ensuit une description sommaire des événements et des décisions sociales et politiques prises par le premier gouvernement ouvrier de l'histoire. Il manque étrangement le premier décret pris par la Commune. Nous y reviendrons.

Ils écrivent plus loin : « *Premier enseignement évident de l'activité de la Commune de Paris : elle s'est déroulée en permanence dans la démocratie la plus totale.* » Mais quelle fut la plus importante décision « *démocratique* » de la Commune qui allait lui permettre de tenir 72 jours ? Mystère camarades !

Plus loin ils poursuivent : « *Mais une leçon essentielle que nous a léguée la Commune de Paris conserve toute sa valeur. A chaque instant, la Commune a combiné la réalisation des aspirations profondes du peuple à la démocratie politique, aux exigences de révolution sociale du prolétariat mises à l'ordre du jour par sa situation d'alors. Dans le même mouvement, elle a décidé la révocabilité de ses élus, porteurs du mandat du peuple, et le contrôle ouvrier sur l'essentiel de l'activité économique, sur les salaires et sur les prix.* » Toujours pas trace de ce premier décret hautement politique.

Allons au bout de cet article : « *Le prolétariat, déjà, s'affirmait comme la seule classe à même de résoudre les tâches démocratiques inachevées de la société, et il le faisait en affirmant sa prépondérance dans tous les processus de la révolution, mettant en avant ses propres revendications ouvrières.*

*En se constituant comme classe indépendante, en prenant le pouvoir, il faisait de la Commune de Paris, selon la célèbre formule de Karl Marx, « le premier gouvernement ouvrier de l'histoire ».* » Avec la bénédiction de Marx, qui oserait critiquer un tel article franchement ?

Dans *La guerre civile en France* Marx précisait en quoi avait consisté ce premier décret que les prolétariats tunisien et égyptien n'ont pas pu réaliser et qui explique en partie pourquoi il leur est impossible d'aller au bout de leur révolution :

« *À l'aube du 18 mars, Paris fut réveillé par ce cri de tonnerre : Vive la Commune !* » (...)

« *Les prolétaires de la capitale, disait le Comité central dans son manifeste du 18 mars, au milieu des défaillances et des trahisons des classes gouvernantes, ont compris que l'heure était arrivée pour eux de sauver la situation en prenant en main la direction des affaires publiques... Le prolétariat... a compris qu'il était de son devoir impérieux et de son droit absolu de prendre en main ses destinées, et d'en assurer le triomphe en s'emparant du pouvoir.* »

Mais en quoi précisément devait consister la prise du pouvoir, quelle condition fallait-il remplir pour que véritablement le prolétariat détienne le pouvoir, afin de réaliser des transformations sociales conformes à ses intérêts de classe ?

Marx et Engels le préciseront dans une note à la préface du *Manifeste du Parti communiste*, en date du 24 juin 1872 et qui constituera le principal enseignement de la Commune de Paris :

« *Mais la classe ouvrière ne peut pas se contenter de prendre tel quel l'appareil d'État et de le faire fonctionner pour son propre compte* », il doit impérativement le détruire « *de fond en comble* ».

Lénine dans *L'Etat et la révolution* (Oeuvres complètes, tome 25, pp. 448-449) apportera cette précision :

- « *« Chose extrêmement caractéristique : c'est précisément cette correction essentielle que les opportunistes ont dénaturée et les neuf dixièmes, sinon les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des lecteurs du Manifeste communiste en ignorent le sens. (...).*

*Qu'il nous suffise, pour l'instant, de marquer que l' « interprétation » courante, vulgaire, de la fameuse formule de Marx citée par nous, est que celui-ci aurait souligné l'idée d'une évolution lente, par opposition à la prise du pouvoir, etc.*

*En réalité, c'est exactement le contraire. L'idée de Marx est que la classe ouvrière doit briser, démolir, la « machine d'État toute prête », et ne pas se borner à en prendre possession... « Briser la machine bureaucratique et militaire », en ces quelques mois se trouve brièvement exprimée la principale leçon du marxisme sur les tâches du prolétariat à l'égard de l'État au cours de la révolution. Et c'est cette leçon qui est non seulement tout à fait oubliée, mais encore franchement dénaturée par l' « interprétation » dominante, du marxisme, due à Kautsky ! »*

Un simple oubli dans le cas présent ? Mais qu'est-ce « *briser la machine bureaucratique et militaire* » ?

C'est en vain que nous en chercherons la trace à la page 15 du numéro 141 d'*Informations ouvrières*. Il y est question de décrets ou différentes mesures adoptées, les 18 mars, 22 mars, 29 mars, 12 avril, 16 avril, 22 avril, 25 avril, 6 mai, rien n'y manque, pas même « *des ventes publiques de pommes de terre* » ! sauf le principal enseignement de La Commune. Ils vont même jusqu'à évoquer une mesure le jour même où ce décret est paru en évitant soigneusement de le mentionner, le 29 mars, était-ce volontaire ? Je vous laisse soin d'en juger.

Pour combler cette lacune et savoir enfin en quoi consistait ce premier décret, ce n'est pas moi qui l'affirme mais Marx, reprenons notre lecture de *La guerre civile en France*.

Le 7 avril la Commune pris un décret ordonnant des représailles contre les « *bandits de Versailles* » après que « *les hommes de ligne capturés furent froidement exécutés; notre vaillant ami, le général Duval, le fondateur en fer, fut fusillé sans autre forme de procès* » et que Galliffet se fut vanté d'avoir « *ordonné le meurtre d'une petite troupe de gardes nationaux avec leur capitaine et leur lieutenant, surpris et désarmés par ses chasseurs.* »

Et de préciser qu'avant cette date : « *Paris, siège central de l'ancien pouvoir gouvernemental, et, en même temps, forteresse sociale de la classe ouvrière française, avait pris les armes contre la tentative faite par Thiers et ses ruraux pour restaurer et perpétuer cet ancien pouvoir gouvernemental que leur avait légué l'empire. Paris pouvait seulement résister parce que, du fait du siège, il s'était débarrassé de l'armée et l'avait remplacée par une garde nationale, dont la masse était constituée par des ouvriers. C'est cet état de fait qu'il s'agissait maintenant de transformer en une institution durable. **Le premier décret de la Commune fut donc la suppression de l'armée permanente, et son remplacement par le peuple en armes.*** », Marx parle ici de la fraternisation des gardes nationaux avec les révolutionnaires, c'est le 18 mars que « *la glorieuse révolution ouvrière (...)* établit sa domination incontestée sur Paris. »

Et c'est seulement « *une fois abolies l'armée permanente et la police, instruments du pouvoir matériel de l'ancien gouvernement* » que les communards commencèrent à s'attaquer aux privilèges des Eglises et entreprirent d'importantes réformes sociales...

Désolé, le premier décret de la Commune ne fut pas une *distribution de pomme de terres* au bon peuple de Paris soulevé, mais son armement ! Question cruciale lors d'une révolution s'il en est.

Cela tranche catégoriquement avec la « *révolution par les urnes* » de monsieur Mélenchon, cela effraie peut-être les petits-bourgeois du POI tel monsieur Schivardi qui craint la révolution comme son ombre ou encore Evo Morales qui siège tranquillement à la présidence en Bolivie pendant que la majorité de son peuple continue de crier misère, nous n'avons fait que rétablir les faits à la suite de Marx rien de plus.



Loin de nous l'idée de prétendre que le prolétariat tunisien aurait commis une erreur, il n'avait pas les moyens semble-t-il de venir à bout de l'armée, il n'était ni préparé ni organisé pour y parvenir. C'est sa tâche prioritaire désormais : construire son parti révolutionnaire sur les bases des enseignements de la Commune et de la révolution russe de 1917, gagner l'armée à sa cause, au socialisme.

Sans dissoudre ou supprimer l'armée permanente des capitalistes et sa police, l'ensemble de l'arsenal répressif de l'Etat qui ont été constituées sur les bases de l'ancien régime pour le servir, celui de la propriété privée des moyens de production, les rapports de production capitalistes, il sera impossible à la classe ouvrière de s'élever au rang de classe dominante, de liquider les institutions politiques en place, de s'attaquer aux fondements du capitalisme, d'exproprier les actionnaires du CAC 40 sans indemnité ni rachat... On peut y ajouter l'appareil bureaucratique et judiciaire de l'Etat capitaliste dont les dignitaires ont été formés et nommés par lui, dans le cadre des institutions de la Ve République, par le Bonaparte de service et ses prédécesseurs.

L'armée et la police des capitalistes continueront de briser et réprimer les grèves, voire les interdire comme c'est le cas en Egypte aujourd'hui, ils s'interposeront entre la révolution et la réaction en se mettant au service de cette dernière.

On pourrait terminer par la perspective politique tracée par Marx en réponse aux esclavagistes :

*« La Commune, s'exclament-ils, entend abolir la propriété, base de toute civilisation. Oui, messieurs, la Commune entendait abolir cette propriété de classe, qui fait du travail du grand nombre la richesse de quelques-uns. Elle visait à l'expropriation des expropriateurs. Elle voulait faire de la propriété individuelle une réalité, en transformant les moyens de production, la terre et le capital, aujourd'hui essentiellement moyens d'asservissement et d'exploitation du travail, en simples instruments d'un travail libre et associé. Mais c'est du communisme, c'est l'« impossible » communisme ! Eh quoi, ceux des membres des classes dominantes qui sont assez intelligents pour comprendre l'impossibilité de perpétuer le système actuel - et ils sont nombreux - sont devenus les apôtres importuns et bruyants de la production coopérative.*

*Mais si la production coopérative ne doit pas rester un leurre et une duperie; si elle doit évincer le système capitaliste; si l'ensemble des associations coopératives doit régler la production nationale selon un plan commun, la prenant ainsi sous son propre contrôle et mettant fin à l'anarchie constante et aux convulsions périodiques qui sont le destin inéluctable de la production capitaliste, que serait-ce, messieurs, sinon du communisme, du très « possible » communisme ? »*

### En complément.

#### La Commune en quelques dates. (Elles diffèrent parfois selon les sources)

- **le 18 mars 1871**, jour du soulèvement et de la fraternisation avec l'armée.
- **26 mars** : Élections de la Commune de Paris.
- **28 mars**, le drapeau rouge est adopté et le calendrier républicain (an 79 de la République) est de nouveau en vigueur, la Commune est proclamée.
- **29 mars**, date du décret (voir plus haut) de la Commune abolissant l'armée permanente. Suit le même jour la remise totale des loyers échus d'octobre à avril.
- **2 avril**, la suppression du budget des Cultes et la séparation de l'Église et de l'État (avant 1905!)
- **10 avril**, il fut décidé de verser une pension aux veuves et orphelins des gardes nationaux tués pendant la guerre.
- **22 avril** des ventes publiques de pommes de terre, des boucheries municipales sont créées (22 avril) pour alléger le budget des familles (à l'époque essentiellement constitué du poste alimentation). Des cantines municipales, des distributions de repas (comme les Marmites de Varlin) fonctionnent, des bons de pain sont distribués.
- **25 avril** un décret réquisitionne les logements vacants au profit des sinistrés des bombardements allemands et versaillais. Des orphelinats sont créés avec l'aide en fourniture des familles parisiennes
- **16 mai**, la colonne de la place Vendôme est abattue (décrétée le 12 avril).
- **27 mai**, les amendes et retenues sur les salaires dans les ateliers étaient abolies.
- **28 mai**, le travail de nuit des ouvriers boulangers fut supprimé (d'autres parlent du 20 avril)

La chronologie des faits rétablie montre que le premier décret politique et militaire fut pris le lendemain de la proclamation de la Commune le 29 mars 1871.

(source Internet : <http://www.histoire-fr.com/accueil.htm>, <http://encyclomarx.ovh.org/>, <http://fr.wikipedia.org/>.)